

Vous êtes candidat(e) à une structure du Projet de Performance Fédéral de la Fédération Française de Natation pour la rentrée 2019. La FFN vous félicite pour votre choix et vous souhaite la meilleure réussite dans votre double projet sportif et de formation.

Vérifiez votre éligibilité et respectez les procédures et étapes nécessaires à la recevabilité de votre dossier.

ELIGIBILITÉ

Age minimum : être né(e) en 2007 ou avant.

Niveau sportif :

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes ministérielles « Collectif National » ou « Espoir » pour la saison 2018/2019 ou si vous êtes non listé(e), vous pouvez déposer votre candidature auprès d'un CAF (Centre d'Accession et de Formation).

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes ministérielles des Sportifs de Haut niveau en catégories « Elite », « Senior » ou « Relève » pour la saison 2018/2019, vous pouvez déposer votre candidature auprès d'un Centre National d'Entraînement (CNE).

DOSSIERS DE CANDIDATURE ET JUSTIFICATIFS

Le dossier de candidature d'entrée dans une structure du PPF est en téléchargement en cliquant sur le lien ci-après : https://ffn.extranat.fr/webffn/dhn_index.php?idact=dhn&go=pes ou

<http://www.ffnatation.fr/projet-performance-federal-ppf>

Pour être recevable, vous devez obligatoirement renseigner l'intégralité des champs qui composent le dossier en y joignant les bulletins de votre année scolaire en cours.

LE CHEMINEMENT DU DOSSIER

Après l'avoir dûment complété, le candidat doit faire parvenir son dossier par e-mail à son **CLUB** en mettant en copie la Ligue Régionale d'appartenance (voir annuaire des Ligues Régionales ci-dessous)

Le club, après y avoir apposé l'avis de son président et de son entraîneur, l'envoie par e-mail à la **LIGUE RÉGIONALE**

La Ligue régionale notifie l'avis de son Président et du Directeur Technique Régional puis l'envoie à la **DIRECTION DU HAUT NIVEAU** de la FFN, au **CANDIDAT** et aux **COORDONNATEURS des STRUCTURES retenues** quand le DTR/CTS ne fait pas office. Voir tableau en fin de document.

DATE LIMITE

La date limite pour l'envoi du dossier complet (par courriel) à la Direction Haut Niveau de la FFN et aux structures sélectionnées est fixée au :

lundi 29 avril 2019

pour le Centre National d'Entraînement (**CNE**).

Ses journées de sélection sont prévues les **vendredi 10 et samedi 11 mai 2019**, à l'**INSEP Paris, 11 Avenue du Tremblay, 75012 Paris**. Le début de la session est programmé à 14h00 le vendredi.

Une convocation précisant l'organisation du déroulé de ces journées de sélection sera envoyée aux candidats retenus sur dossier par les entraîneurs.

et au : **mercredi 15 mai 2019**

pour les Centres d'Accession et de Formation (**CAF**).

Au-delà, la validation du dossier n'est pas assurée.

VOLET MÉDICAL

Les examens d'entrée préalables à une entrée dans une structure du PPF ne sont désormais plus d'actualité : il n'y a donc plus de bilan à effectuer en amont.

Par ailleurs, les athlètes non listés des structures ne seront plus soumis à la Surveillance Médicale Réglementaire à partir de septembre 2019.

Pour tous renseignements à ce sujet vous pouvez vous adresser à :

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Direction du Haut Niveau / Section médicale

Madame Ouardia CARINI
104 rue Martre - CS 70052 – 92583 Clichy cedex
Tél. : +33 (0)1.70.48.45.45

E-mail : ouardia.carini@ffnatation.fr / ou medical-ffn@wanadoo.fr

Et /ou vous rendre sur le lien :

<http://www.ffnatation.fr/sante>

ADMISSION DES SPORTIFS

La FFN recommande que le choix des candidats respecte la proximité géographique.

Si cela ne devait pas être le cas, il convient de préciser, par écrit, les raisons de cet éloignement choisi.

Le sportif peut candidater à trois structures en indiquant ses préférences de 1 à 3 qui seront prises en compte et appliquées. L'athlète devra respecter l'ordre de son choix de structures : son admission dans la structure n°2 ne pourra être exploitée que lorsque son choix n°1 est refusé par la structure concernée, et ainsi de suite pour ses choix n°2 et 3.

Dans le cas où l'admission d'un candidat non inscrit sur liste ministérielle est néanmoins souhaitée par une structure, il doit avoir été évalué par cette dernière, qui adresse alors à la Direction Technique Nationale les arguments justifiant de proposer son admission à titre exceptionnel. La décision finale est du ressort de la DTN.

Chaque structure, à des dates qui lui sont propres, entre la fin avril et le début juin, organise des tests de sélection pour les dossiers de candidature retenus ou réunit sa Commission d'Admission pour établir l'effectif proposé à la validation de la Direction Technique Nationale.

La FFN fixe annuellement la date à laquelle la DTN valide les listes des sportifs admis dans chaque structure. Si les établissements organisent des commissions d'admission avant la date, les décisions ne peuvent être prises que « sous réserve ».

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Candidatures Athlètes non sélectionnables en Equipe de France

Un dossier de candidature pour une entrée dans une structure du PPF pour les athlètes d'origine étrangère, non sélectionnables en équipe de France, doit être initié, soutenu, présenté par la Direction Technique Nationale du pays dont on est citoyen.

Ces dossiers ne sont traités que de Fédération à Fédération.

Ce dossier et une lettre de recommandation doivent être adressés, à Julien ISSOULIÉ, Directeur Technique National de la Fédération Française de Natation, 104 rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy cedex, qui choisira alors de la présenter à la structure choisie

L'accueil dans une structure du PPF est donc possible mais les exigences sportives doivent au moins correspondre à celles que nous demandons aux nageurs licenciés à la FFN et concourant sous les couleurs de la France lors des compétitions internationales. Par ailleurs, le coût demandé à l'athlète ne saurait être inférieur au prix réel de la prestation qui lui est fournie (hébergement, restauration, encadrement, actions de stages ou compétitions, prestations médicales, coût des aménagements de formation, etc.). La facture est adressée à la fédération d'origine qui la transmet, éventuellement au tiers payeur. Le nageur sera soumis, dans l'exercice de sa pratique, aux dispositions du code du sport (examens médicaux, lutte anti-dopage, etc.) "

CONTACT

Pour tout renseignement ou question afférente n'hésitez pas à prendre contact avec la :

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Direction du Haut Niveau

M. Martin MARTIN

Responsable suivi du PPF

104 rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy cedex

Tél. : +33 (0)1.70.48.45.21

E-mail : martin.martin@ffnatation.fr

COORDONNEES DES LIGUES RÉGIONALES

Les **CANDIDATS** et les **CLUBS** trouveront ci-dessous les coordonnées des correspondants des Ligues Régionales afin qu'ils puissent leur faire parvenir les différents dossiers de candidature dûment complétés :

LIGUE RÉGIONALE	PRÉSIDENT	TÉLÉPHONE	E-MAIL
AUVERGNE RHÔNE ALPES	Denis PERRET	06 14 01 36 74	ligueauvergnerhonealpes.natation@orange.fr
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	Daniel PLANCHE	03 80 52 46 33	ligue@natationbfc.fr
BRETAGNE	Serge BRUNET	02 99 67 03 58	com.bretagne.natation@wanadoo.fr
CENTRE VAL DE LOIRE	Michel SAUGET	02 38 86 46 26	ligue@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
CORSE	Anne Michèle MELGRANI POLI	04 95 20 88 41	liguecorsenatation@gmail.com
GRAND EST	David WAGNER	07 71 04 89 63	secretariat@lge-natation.fr
HAUTS DE FRANCE	Jean-Bernard POUILLIER	03 22 33 15 40	berthe.deb@orange.fr
ILE-DE-FRANCE	Jean-Jacques BEURRIER	01 40 31 19 20	lif@lif-natation.fr
NORMANDIE	Philippe BRIOUT	02 31 75 04 19	secretariat@ffnormandie.com
NOUVELLE AQUITAINE	Marc DEBERGHES	05.56.98.77.34	president@ffnatationlna.fr
OCCITANIE	Bernard DALMON	05.61.62.61.92	ligue@occitanie.ffnatation.fr
PACA	Gilles SEZIONALE	06 89 70 71 28	ligue@natation-paca.org
PAYS DE LA LOIRE	Joël PINEAU	02.51.50.12.20	cte-natation-ffn-pdl@wanadoo.fr
GUADELOUPE	Gérard OLIVARY	05 90 47 15 60	ligueng@orange.fr
GUYANE	Myrtho MANDE	06 94 23 60 52	corenatguy@wanadoo.fr
MARTINIQUE	Alex BADIAN	05 96 61 68 66	natation.martinique@wanadoo.fr
NOUVELLE-CALÉDONIE	Jean-Claude ROBIN	00.687.24.07.13	natcal@lagoon.nc
LA RÉUNION	Guilène FAUBOURG	02 62 41 20 78	c-r-n@orange.fr
TAHITI	Michel SOMMERS	00.689.87.79.93.08	secretariat.ftn@gmail.com

COORDONNEES DES CORRESPONDANTS DU PPF

Les **LIGUES RÉGIONALES** trouveront dans le document « Annuaire STRUCTURES PPF EL 2018 2019 », en annexe, les coordonnées des correspondants des **Centre Nationaux d'Entraînement (CNE)** et des **Centres d'Accession et de Formation (CAF)** afin qu'ils puissent leur faire parvenir les différents dossiers de candidature dûment complétés.